Saint Clair Immobilier

Administrateur de biens – Agent Immobilier – Syndic de copropriété – Transaction – Location
1 rue Goethe – B.P. 70328 - 67008 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03.90.41.07.30
E-mail : contact@saint-clair-immobilier.fr
Site : www.saint-clair-immobilier.com

HONORAIRES

GERANCE

1) Mandat d'Administration de Biens
(Honoraires calculés sur toutes les sommes encaissées)

- Mandat simple avec garantie de moyens uniquement	entre 5 % à 7 % HT		soit 6 % à 8,40 % TTC
- Mandat avec garantie de résultat (Pour locaux d'habitation uniquement et associé obligatoirement à un mandat simple)	2,5 % HT	soit	3,00 % TTC

2) Location de locaux d'habitation

- Honoraires pour le locataire : Zone tendue : 10,09 € le m² - Autres : 8,07 € le m² - ou maximum un mois de loyer hors charges
- Etat des lieux : 3,03 € le m²
- Honoraires à la charge du propriétaire : maximum un mois de loyer hors charges

3) Location professionnelle (profession libérale) (Honoraires calculés sur le loyer triennal hors charges à charge exclusive du locataire)	8 % HT	soit	9,60 % TTC
4) Location locaux commerciaux ou (Y compris les sous-locations ou mises en gérance) (Honoraires calculés sur le loyer triennal hors charges à charge exclusive du locataire)	10 % HT	soit	12,00 % TTC
5) Locations garages, parking et emplacements de voitures (Honoraires calculés sur le loyer annuel hors charges à charge exclusive du locataire)	10 % HT	soit	12,00 % TTC

6) Honoraires de rédaction du bail (si pas compris dans le forfait)

- Habitation et professionnel	€ 333,33 HT	soit	€ 400,00 TTC
- Commercial	€ 1.250,00 HT	soit	€ 1.500,00 TTC
- Autre bail ou contrat de location	€ 208,33 HT	soit	€ 250,00 TTC

7) Etat des lieux (si pas compris dans le forfait)

- Appartement loué vide ou meublé	€ 125,00 HT	soit	€ 150,00 TTC
- Local professionnel, commercial ou industriel	€ 125,00 HT	soit	€ 150,00 TTC

SYNDIC DE COPROPRIETE

1) Honoraires de gestion courante (honoraires calculés par lot)	Entre	€ 133,33 HT	soit	€ 160,00 TTC
	Et	€ 208,33 HT	soit	€ 250,00 TTC

(Les caves, greniers, garages, parkings et emplacements de véhicules étant pris pour 20 %)
(Honoraires minimum de 1.923,08 € H.T. soit 2.300,00 € T.T.C. par syndicat)

2) Prestation particulières

- Prise en charge d'une copropriété	€ 305,18 HT	soit	€ 365,00 TTC
- Travaux exceptionnels ou décidés par l'Assemblée Générale (honoraires calculés sur le coût des travaux HT)	3 % HT	soit	3,60 % TTC
- Frais de changement de propriétaire (état daté et questionnaire aux notaires) (à la charge exclusive du vendeur et uniquement sur demande (facultatif))	€ 316,66 HT	soit	€ 380,00 TTC
- Assemblée Générales supplémentaire (Majoration de 50% en cas de dépassement des horaires).	€ 85,00 HT	soit	€ 102,00 TTC
- Gestion des sinistres (honoraires calculés sur le coût des travaux T.T.C.) (Majoration de 50% en cas de dépassement des horaires).	€ 85,00 HT	soit	€ 102,00 TTC

S.A.R.L au capital de 7 622,45 €
R.C.S STRASBOURG B 422 244 269 (99 B 329) – SIRET n° 422 244 269 00029
Garantie financière auprès de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS
sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS sous le numéro d'adhérent 0889
Carte professionnelle TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, GESTION IMMOBILIERE et SYNDIC DE COPROPRIETES n° CPI 6701 2016 000 011 078 délivrée par la CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ALSACE EUROMETROPOLE (67)

Saint Clair Immobilier

Administrateur de biens – Agent Immobilier – Syndic de copropriété – Transaction – Location
1 rue Goethe – B.P. 70328 - 67008 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03.90.41.07.30
E-mail : contact@saint-clair-immobilier.fr
Site : www.saint-clair-immobilier.com

HONORAIRES

TRANSACTIONS

1) Immeubles bâtis à usage d'habitation ou professionnel, appartements, copropriétés, parts de S.C.I. (honoraires calculés sur le prix net vendeur)			
• jusqu'à € 40.000,00	10 % HT	soit	12,00 % TTC
• de € 40.000,01 à € 80.000,00	8,5 % HT	soit	10,20 % TTC
• de € 80.000,01 à € 105.000,00	7 % HT	soit	8,40 % TTC
• de € 105.000,01 à € 155.000,00	5,5 % HT	soit	6,60 % TTC
• au-delà de € 155.000,01	4 % HT	soit	4,80 % TTC
2) Immeubles commerciaux et industriels	10 % HT	soit	12,00 % TTC
3) Fonds de commerce, cession de droit au bail ou pas de porte	10 % HT	soit	12,00 % TTC
4) Terrains à bâtir, terres de culture, vergers	10 % HT	soit	12,00 % TTC
5) Avis de valeur	0,5 % HT	soit	0,60 % TTC

Sauf convention contraire, ces honoraires s'entendent, à la charge exclusive du vendeur.

VACATIONS

1) Heures ouvrables *(en dehors des heures ouvrables, il sera facturé un supplément de 50 % sur ces tarifs).*			
- Syndic ou responsables cadre	€ 79,43 HT	soit	€ 95,00 TTC
- Collaborateurs ou secrétariat	€ 41,81 HT	soit	€ 50,00 TTC
2) Recouvrement des impayés *(les frais de timbres ou recommandée seront en sus et à la charge exclusive du débiteur).*			
- 1er rappel	€ 20,90 HT	soit	€ 25,00 TTC
- 2ème rappel	€ 37,63 HT	soit	€ 45,00 TTC
- Sommation ou commandement d'huissier et injonction de payer	€ 71,07 HT	soit	€ 85,00 TTC
- Dossier contentieux remis à un avocat	€ 117,06 HT	soit	€ 140,00 TTC
3) Autres contentieux			
- Procédures et expertises	€ 117,06 HT	soit	€ 140,00 TTC
4) Etudes diverses notamment fiscales, sociales, juridiques – Conseil	à la vacation horaire		

En sus des honoraires exposés ci dessus, il sera remboursé le cas échéant, les frais et débours engagés tels que frais de téléphone, affranchissement postaux, photocopies (0,15 € l'unité), frais de papeterie, édition des comptes, convocation, procès verbaux, location de salles, etc..., sans que cette liste ne soit limitative.

S.A.R.L au capital de 7 622,45 €
R.C.S STRASBOURG B 422 244 269 (99 B 329) – SIRET n° 422 244 269 00029
Garantie financière auprès de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS
sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS sous le numéro d'adhérent 0889
Carte professionnelle TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, GESTION IMMOBILIERE et SYNDIC DE COPROPRIETES n° CPI 6701 2016 000 011 078 délivrée par la CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ALSACE EUROMETROPOLE (67)